



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Secrétariat Général**



Direction de la coordination, du pilotage et
de l'appui territorial
Bureau de l'appui territorial

La Roche-sur-Yon, le
17 FEV. 2022
Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI
Mesdames et Messieurs les Maires
des communes littorales

Objet : valorisation et développement des atouts touristiques maritimes du département de la Vendée.

P.J. : 3.

Avec 250 km de côtes protégées à 80 %, 140 km de plage de sable fin, 2 îles, 18 stations balnéaires, 17 ports et des sites littoraux emblématiques (le passage du Gois ou l'estuaire du Payré), le tourisme balnéaire et maritime est un secteur d'activité majeur en Vendée.

Un tourisme littoral durable est une priorité que le Gouvernement a traduite dans le cadre de son Plan de reconquête et de transformation du tourisme « Destination France ».

Avec ce plan, l'État souhaite, notamment, accompagner la transition écologique des infrastructures du nautisme. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur ce plan dans le dossier de presse, disponible sur le site du Gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/destination-france-le-plan-de-reconquete-et-de-transformation-du-tourisme>

Dans ce cadre, le ministère de la Mer inaugure en 2022 le Fonds d'intervention maritime (FIM), dont l'objectif est d'accompagner des projets à l'échelon local afin de soutenir le développement d'activités maritimes durables.

Doté d'une enveloppe de 17,5 millions d'euros pour 2022, le FIM vient compléter les autres sources de financement sur 3 axes de développement prioritaires :

- l'aménagement du littoral en faveur des activités maritimes ;
- le développement de l'économie bleue et la planification ;
- la formation aux métiers de la mer.

Le FIM a vocation à soutenir des projets portés par des acteurs ancrés sur les territoires (collectivités, CCI, associations établissement public, entreprises et groupement d'entreprises, etc.).

La date limite de candidature pour la première vague d'appel à projets est fixée au 28 février 2022.

Le dossier de candidature à remplir est disponible à l'adresse ci-dessous et en pièce jointe au présent courrier.

<https://mer.gouv.fr/fonds-d'intervention-maritime-le-premier-des-trois-appels-candidature-2022-ouvert-jusquau-28-fevrier>

Vous trouverez également jointe à la présente une annexe présentant le détail du cadre d'intervention.

Enfin, le Gouvernement a souhaité que les sentiers littoraux figurent dans ce plan, car ceux-ci permettent de découvrir toute l'année nos territoires littoraux et leurs richesses maritimes et leur réhabilitation donne à la France une autre vue sur la mer

Comme j'ai pu vous l'indiquer dans mon courrier du 27 décembre 2021 en pièce jointe, le dispositif « France vue sur mer » lancé au mois de mars 2021 dans le cadre du Plan de Relance, offre encore de nombreuses possibilités, l'enveloppe mobilisée par le Gouvernement n'étant pas intégralement consommée.

Cet appel à projets est ouvert jusqu'au 31 décembre 2023.

Vous pouvez accéder au dossier de candidature France vue sur mer sur le site du CEREMA

<https://www.cerema.fr/fr/france-vue-mer-sentier-littoral>

Je vous incite vivement à présenter votre candidature à ce dispositif partenarial entre l'État et les collectivités locales, qui répond à des aspirations collectives d'espaces, de besoins de respirations.

Pour en savoir plus sur le sentier du littoral :

<https://www.mer.gouv.fr/sentier-du-littoral>

*
* *

Mes services, et notamment la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vous apporter toute précision complémentaire utile sur les programmes présentés supra.

Copies adressées à :

- Madame la sous-préfète de Fontenay-le-Comte
- Monsieur le sous-préfet des Sables d'Olonne
- Madame la présidente de l'association des maires et présidents de communautés de Vendée

Le Préfet,

Pour le Préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Anne TAGAND

LISTE DES DESTINATAIRES

- Communauté d'agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération
- Communauté de commune Sud Vendée Littoral
- Communauté de commune Vendée grand Littoral
- Communauté de commune Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Communauté de commune Océan Marais de Monts
- Communauté de commune Ile de Noirmoutier
- Communauté de commune Challans Gois Communauté
- Mairie de l'Aiguillon-la-Presqu'île
- Mairie de Barbâtre
- Mairie de La Barre-De-Monts
- Mairie de Beauvoir-Sur-Mer
- Mairie de Bouin
- Mairie de Brétignolles-Sur-Mer
- Mairie de Champagné-Les-Marais
- Mairie de L'Epine
- Mairie de La Guérinière
- Mairie de L'île-d'Yeu
- Mairie de Jard-Sur-Mer
- Mairie de Longeville-Sur-Mer
- Mairie de Noirmoutier-En-l'Île
- Mairie de Notre-Dame-De-Monts
- Mairie de Puyravault
- Mairie de Les Sables-D'Olonne
- Mairie de Saint-Gilles-Croix-De-Vie
- Mairie de Saint-Hilaire-De-Riez
- Mairie de Saint-Jean-De-Monts
- Mairie de Saint-Michel-En-L'Herm
- Mairie de Saint-Vincent-Sur-Jard
- Mairie de Talmont-Saint-Hilaire
- Mairie de La Tranche-Sur-Mer
- Mairie de Triaize

